
COMMUNE DE LA BALME-LES-GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

19 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN, Maire de la commune de La Balme-les-Grottes.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absent excusé : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent : /

Procuration : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

-----O-----

Vu par Nous, Madame le Maire de la Commune de LA BALME-LES-GROTTES (ISÈRE) pour être affiché après approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance, à la porte de la Mairie.

LA BALME-LES-GROTTES, le 21 mai 2026
Madame le Maire – Michèle BONNIN

DEBUT DE LA SEANCE A 19H40

Madame le Maire, Michèle BONNIN ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2026

Approbation :

Pour : 10 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION(S) DU MAIRE :

1 – Contrat Guillaud Traiteur.

I – NOMINATION DES DELEGUES – REFERENTS - COMMISSIONS

Madame le Maire, Michèle BONNIN, rappelle la composition de certaines commissions élaborée lors du dernier conseil municipal. Elle propose à l'assemblée de finaliser d'autres commissions, de nommer des délégués et référents auprès de différentes instances extérieures.

COMMISSIONS :

FINANCES	
RESPONSABLE COMMISSION	BERTHELOT Jean-Pierre
	BERTHELOT Elodie CREBESSEGUES Etienne TORRES Gaëlle RODRIGUES BARBOSA Florent LORIOUX Hélène GALLAY Christophe GALY Anne COGNE Kevin
VOIRIE, TRAVAUX, SECURITE ET BATIMENTS	
RESPONSABLE COMMISSION	BERTHELOT Jean-Pierre
	RODRIGUES BARBOSA Florent PELERIN Yves GALLAY Christophe GOY Sébastien COGNE Kevin DAUTRIAT Alain
GROTTE	
RESPONSABLE COMMISSION	BERTHELOT Elodie
	BERTHELOT Jean-Pierre CREBESSEGUES Etienne RODRIGUES BARBOSA Florent PELERIN Yves GALLAY Christophe GARÇON Sophie
ECOLE	
RESPONSABLE COMMISSION	BERTHELOT Elodie
	BERTHELOT Jean-Pierre LORIOUX Hélène BRARD Mélody IBANEZ Amandine COGNE Kevin WACHOWIAK Dominique

ANIMATION COMMUNICATION	
RESPONSABLE COMMISSION	CREBESSEGUES Etienne
	TORRES Gaëlle LORIOUX Hélène GALLAY Christophe GOY Sébastien BRARD Mélody IBANEZ Amandine WACHOWIAK Dominique
ECOLOGIE	
RESPONSABLE COMMISSION	CREBESSEGUES Etienne
	BERTHELOT Jean-Pierre BERTHELOT Elodie RODRIGUES BARBOSA Florent GARÇON Sophie BRARD Mélody IBANEZ Amandine COGNE Kevin
PATRIMOINE	
RESPONSABLE COMMISSION	CREBESSEGUES Etienne
	BERTHELOT Elodie TORRES Gaëlle GALLAY Christophe GOY Sébastien BRARD Mélody
AFFAIRES SOCIALES	
RESPONSABLE COMMISSION	TORRES Gaëlle
	BERTHELOT Elodie CREBESSEGUES Etienne LORIOUX Hélène GALY Anne BRARD Mélody COGNE Kevin WACHOWIAK Dominique
CIMETIERE	
RESPONSABLE COMMISSION	TORRES Gaëlle
	BERTHELOT Jean-Pierre CREBESSEGUES Etienne GALY Anne GOY Sébastien BRARD Mélody WACHOWIAK Dominique
JEUNESSE	
RESPONSABLE COMMISSION	TORRES Gaëlle
	LORIOUX Hélène GOY Sébastien BRARD Mélody

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS (CME)	CONSEIL MUNICIPAL JEUNESSE (CMJ)
RESPONSABLE COMMISSIONS	LORIOUX Hélène
CME / CMJ	BERTHELOT Elodie
	CREBESSEGUES Etienne
CMJ	TORRES Gaëlle
CME	BRARD Mélody
CME	IBANEZ Amandine
APPELS D'OFFRES	
RESPONSABLE COMMISSION	BONNIN Michèle
	BERTHELOT Jean-Pierre
	GALLAY Christophe
	GOY Sébastien
	COGNE Kevin

GROUPE DE TRAVAIL :

URBANISME / PLU	
RESPONSABLE GROUPE DE TRAVAIL	BONNIN Michèle
	GARCON Sophie
	BERTHELOT Jean-Pierre
	GOY Sébastien
	PELERIN Yves
	RODRIGUES BARBOSA Florent
	DAUTRIAT Alain

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

	DELEGUE(S)	SUPPLEANT(S)	DELIBERATION
Régie des Eaux	BERTHELOT Jean-Pierre	RODRIGUES BARBOSA Florent	Délibération
Interlocuteur Agence Régionale de Santé (ARS) - Ambroisie	CREBESSEGUES Etienne		Pas de délibération - Référent
TE 38	CREBESSEGUES Etienne	COGNE Kévin	Délibération n°2026 020
Correspondant SYCLUM	CREBESSEGUES Etienne		Pas de délibération - Référent
Correspondant Sécurité Routière	TORRES Gaëlle		Pas de délibération
PNR (Parc Naturel Régional – Plateau Isle Crémieu)	BERTHELOT Elodie	GARCON Sophie	Pas de délibération
Correspondant incendie et secours	COGNE Kévin		Délibération
Syndicat du Gymnase (Collège Montalieu)	TORRES Gaëlle	LORIOUX Hélène	Délibération
Correspondant Défense	BERTHELOT Elodie		Délibération n°2026 042

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE

	DELEGUE(S)	SUPPLEANT	DELIBERATION
SYMBORD (représentant CCBD)	BERTHELOT Jean-Pierre	RODRIGUES BARBOSA Florent	Pas de délibération
SYNDICAT INTERCOMMUNAL LA PLEIADE	TORRES Gaëlle	LORIOUX Hélène	Délibération
SYCLUM		CREBESSEGUES Etienne	Pas de délibération

Après concertation, le conseil municipal **VALIDE** la composition des différentes commissions, la nomination des délégués et référents des instances extérieures.

Pour : 10 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. Celle-ci se réunit à la demande du directeur départemental ou régional des finances publiques ou de son délégué, et sur convocation du maire.

La CCID est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux. Ainsi, elle est appelée à formuler son avis, d'une part sur la mise à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autre part sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties ou non-bâties de la commune.

Elle est composée de sept membres : le maire, président, et six commissaires. Le conseil municipal doit proposer une liste de 12 titulaires et 12 suppléants. Le directeur départemental ou régional des finances publiques désignera 6 titulaires et 6 suppléants à partir de cette liste de contribuables dressée par le conseil municipal.

Madame le Maire présente à l'assemblée la liste pressentie pour validation.

TITULAIRES

- CHAMPIER Olivier	- GENESTE Marie-Christine
- GONTHIER Jean-Luc	- REYNAUD Anne-Marie
- DAUTRIAT Alain	- WACHOWIAK Dominique
- TRABAL Wilfried	- LABRUYERE Maryse
- DELAY Bernard	- KALLACHE Catherine
- DUMAS Laurent	- LEMERCIER Annick

SUPPLEANTS

- CONVERT Louis	- MOLY Florence
- NEYRET Michel	- BIGNOLLES Suzanne
- DI RUSCIO Antonio	- PROST Dominique
- FALCOZ Bruno	- VALES Amanda
- BRETON Daniel	- ANTICO Paulette
- GOUBIER Alain	- MONZILIARD Dominique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PROPOSE** les contribuables suivants pour siéger à la CCID et **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre cette liste au directeur départemental des finances publiques :

Pour : 10 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

II – ENS- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA REALISATION DES ACTIONS ENS 2026

Madame Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Grottes, rappelle la délibération du 23 septembre 2024 pour l'approbation du plan de gestion de l'ENS engageant la Mairie à mettre en œuvre le plan d'actions sur 10 ans et à solliciter chaque année l'aide du Département pour les actions de l'année

Les principales actions prévues en 2026 sont les suivantes :

Code	Nom de l'action	Prévisionnel (HT ou net)	Subvention (87,5 % du HT ou net)
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
PI6	Proposer 2 animations grand public par an à destination des habitants	800,00 €	700,00 €
PI8	Proposer régulièrement aux étudiants de réaliser des projets sur l'ENS	200,00 €	175,00 €
SE1	Poursuivre le dénombrement des Minioptères de Schreibers en période de transit ainsi que les autres espèces en hiver au sein des grottes	500,00 €	437,50 €
SE4	Réaliser des suivis de la qualité des eaux en sortie des grottes régulièrement	300,00 €	262,50 €
SE5	Suivre les niveaux d'eau	150,00 €	131,25 €
SE6	Poursuivre le comptage régulier des populations d'oiseaux	1 000,00 €	875,00 €
SE8	Réaliser un suivi par drone des pelouses sèches	150,00 €	131,25 €
SE11	Suivre le nombre de classe ayant visité l'ENS des Coteaux de St Roch	75,00 €	65,63 €
SE12	Suivre la fréquentation de l'ENS (sentier et grottes)	150,00 €	131,25 €
TE3	Broyer annuellement les pelouses sèches accessibles et maîtrisées foncièrement	1 600,00 €	1 400,00 €
TE4	Entretien du sentier de découverte	1 600,00 €	1 400,00 €
	Forfait de fonctionnement		2 000,00 €
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	6 525,00 €	7 709,38 €
<u>INVESTISSEMENT</u>			
PI5	Créer un outil numérique en lien avec le sentier découverte	10 000,00 €	8 750,00 €
E11	Réaliser une étude sur l'impact du bruit sur la fréquentation du site par les chauves-souris	3 820,00 €	3 342,50 €
TU4	Installer un système automatique de suivi des niveaux d'eau sur le ruisseau	6 000,00 €	5 250,00 €
	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	19 820,00 €	17 342,50 €
<u>TOTAL ACTIONS 2026</u>		26 345,00 €	25 051,88 €

Après concertation, le Conseil Municipal **DECIDE** de solliciter une subvention du Conseil Départemental de l'Isère pour les actions inscrites dans le plan de gestion pour l'année 2026 et **DEMANDE** à Madame le Maire ou son représentant de transmettre au Conseil Départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Pour : 10 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

III – ENS - DEMANDE D'ADHESION AU CEREMA

Madame Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Grottes demande l'adhésion au CEREMA afin d'obtenir un cofinancement de l'action EI1 inscrite au plan de gestion de l'ENS.

Cette action consiste à réaliser une étude de l'impact du bruit sur la fréquentation du site par les chauves-souris dans le but de répondre à deux objectifs :

- **Objectif à long terme** : Maintenir la capacité des grottes à accueillir les chiroptères et notamment le Minioptère de Schreibers.
- **Objectif opérationnel** : Limiter le dérangement des chauves-souris

Qu'est-ce que le CEREMA et pourquoi y adhérer ?

Le CEREMA est un établissement public à la fois national et local qui conseille et propose des solutions aux collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'aménagement de leur territoire, dans le cadre d'initiatives locales ou de programmes nationaux.

Il propose de cofinancer l'étude, à condition de souscrire à une adhésion pour un montant de 500€ (valable un an).

Pourquoi un co-financement ?

L'action inscrite au plan de gestion en cours prévoyait initialement un budget de 38 200€ basé sur une première proposition d'étude et de devis réalisés par le CEREMA en 2022. Le budget a été réduit à 3 820€ lors de la validation du plan de gestion par le Conseil Départemental.

Un schéma de financement a donc été trouvé par le CEREMA, et la proposition initiale amendée pour s'ajuster au budget alloué.

Schéma de financement de l'étude si adhésion

Le coût de la prestation pour la commune de la Balme-les-Grottes sera de 3 820 € HT (auquel il faudra ajouter le coût de l'adhésion au CEREMA de 500€)

Sous condition d'adhésion, plusieurs volets de l'étude, concernant des éléments capitalisables non spécifiques à la collectivité, seront pris en charge par le CEREMA, notamment dans le cadre du groupe de travail « environnement sonore » développant des méthodologies sur les sujets bruit et biodiversité.

Coût total de l'étude : 13 500€ (dont 9 680€ pris en charge par le CEREMA)

Après concertation, le conseil municipal **VALIDE** l'adhésion au CEREMA.

Pour : 10 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

IV – GROTTES : PARTENARIAT CHATEAU CHAPEAU CORNU

Madame Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Grottes, propose d'établir une convention de partenariat avec le Château de Chapeau Cornu situé à VIGNIEU, en accordant le tarif réduit à leurs résidents, pendant leur période d'hébergement, sur présentation d'un justificatif de séjour.

Le tarif réduit en vigueur sera accordé sur le billet d'entrée de la visite libre ou de la visite guidée, hors jour d'animation. Le billet d'entrée pourra être réservé en ligne sur le site internet des Grottes de la Balme ou directement sur place à la billetterie des Grottes.

En contrepartie le Château de Chapeau Cornu s'engage :

- **A faire apparaître les Grottes de la Balme et cette offre sur un livret de recommandations des activités à faire autour de l'hôtel et de la diffuser de la façon suivante :**
 - ✓ mis à disposition dans chaque chambre de son hôtel,
 - ✓ visible sur son site internet,
 - ✓ envoyé par mail à ses clients avec l'offre séjour d'été.

- **A recommander oralement les Grottes de la Balme à ses résidents recherchant des activités à faire à proximité**

Cet accord de réciprocité, valable pour la saison 2026, s'inscrit dans le plan de communication et permettra ainsi de promouvoir les Grottes auprès des touristes séjournant à proximité.

Après concertation, le Conseil Municipal **VALIDE** cette convention de partenariat et **AUTORISE** Madame Elodie BERTHELOT à la renouveler les années suivantes si elle s'avère pertinente.

Pour : 10 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

V – GROTTES – PARTENARIAT FEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE

Madame Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Grottes, propose d'établir une convention de partenariat avec la Fédération française de spéléologie.

Cette convention est destinée à autoriser les membres de la fédération à accéder aux Grottes et à explorer le lac souterrain et les syphons, connus et/ou à découvrir, en y précisant les conditions et responsabilités.

Ces explorations permettront ainsi de mettre à jour la cartographie des lieux. Toutes les productions (photos, vidéos, plans...) concernant la découverte et l'exploration de la cavité seront communiquées à la commune de La Balme-les-Grottes qui pourra en faire usage sans restriction de droits.

Après concertation, le Conseil Municipal **VALIDE** cette convention de partenariat et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour une durée de 3 ans.

Pour : 10 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

VI – ECOLE – RASED (Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficultés)

Madame Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, informe l'assemblée que la commune de Montalieu-Vercieu accueille le Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté «RASED». Elle assure l'avance budgétaire quant aux frais de fonctionnement.

Suivant la règle établie, il revient à l'ensemble des communes concernées de définir par une convention les modalités de financement.

Madame Elodie BERTHELOT demande aux conseillers de se prononcer sur les frais engagés dans le cadre du RASED pour l'année 2026, à savoir 0,61€/élève.

104 élèves balmolans fréquentant les deux écoles ont été recensés pour cette année scolaire. Le montant de la participation s'élève donc à 63,44€.

Après concertation, les élus **VALIDENT** les frais engagés dans le cadre du RASED pour l'année 2026 et autorisent Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour : 10 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

VII – DENOMINATION DES RUES

Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT, Adjoint en charge de la voirie, informe l'assemblée que la commune a été sollicitée pour affecter une nouvelle dénomination de voie afin d'identifier de manière officielle et cohérente l'impasse créée suite à nouvelle construction.

Malheureusement cette voie est une parcelle privée. Il est donc impossible réglementairement de nommer cette parcelle.

VIII – CONTRAT MAINTENANCE ET HEBERGEMENT CATALOGUE EN LIGNE LOGICIEL BIBLIOTHEQUE MICROBIB

Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal l'acquisition en 2007 du logiciel MICROBIB au profit de la bibliothèque.

Dans le cadre de la simplification des formalités et procédures administratives un contrat de maintenance par reconduction pour une période de 3 ans est proposé à la collectivité. Ce type de contrat réduira les échanges de documents entre les deux parties et permettra à la commune de bénéficier d'un tarif fixe.

Le contrat de maintenance et hébergement catalogue en ligne prendrait effet le 22/06/2026 jusqu'au 21/06/2027, renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an sans que sa durée globale puisse excéder 3 ans.

Le montant de la redevance pour la maintenance du logiciel est fixé pour la durée du contrat à 88.00€ HT par an.

Le Conseil, après en avoir délibéré **VALIDE** le contrat de maintenance et hébergement du catalogue en ligne présenté par Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT, Adjoint au Maire, dans les conditions précitées.

Pour : 10 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

IX – TE38 – PARTICIPATION DEPOSE ECLAIRAGE PUBLIC - ROUTE DE CREMIEU

Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT, Adjoint au Maire en charge de la voirie, informe l'assemblée qu'un administré résidant Route de Crémieu a demandé à la commune la dépose d'un luminaire (l'éclairage public) afin de rénover sa façade.

La compétence de l'éclairage public ayant été transférée à Territoire Energie (TE38), ces derniers ont fait parvenir un devis pour un montant de 241€.

Après prise de renseignement la participation peut être facturée à l'administré.

Après concertation, le conseil municipal **DECIDE** de facturer les frais de dépose / repose du luminaire (éclairage publique) pour un montant de 241€.

Pour : 10 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

X – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, Adjoint au Maire en charge de la communication, de l'animation, de l'écologie et du patrimoine propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations communales :

Associations	Proposition 2025
ASSOCIATION DES CLASSES	350,00 €
CLUB CREATIF	150,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE (10€ par élève	950,00 €
LAURENT CLERC	450,00 €
LES BONS COPAINS (1)	350,00 € (1)
PARADIS DES BAMBINS	200,00 €
SOU DES ECOLES	3 120,00 €

(1) Sous condition d'une représentation durant l'année

Pour : 10 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTION ASSOCIATION AICA

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association AICA.

La procuration de Monsieur Yves PELERIN n'est pas prise en compte, étant adhérent à l'association.

AICA	400,00 €
-------------	-----------------

Après concertation, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association AICA tel que présenté ci-dessus.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTION ASSOCIATION ART TEXTILE

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association ART TEXTILE.

Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT ne prend pas part au débat ni au vote, son épouse étant adhérente à l'association.

ART TEXTILE	300,00 €
--------------------	-----------------

Après concertation, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association ART TEXTILE tel que présenté ci-dessus.

Pour : 9 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTION ASSOCIATION BOULES ET PETANQUE BALMOLANE

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association BOULES ET PETANQUE BALMOLANE, étant adhérent à l'association.

Monsieur Sébastien GOY ne prend pas part au débat ni au vote.

BOULES ET PETANQUE BALMOLANE	150,00 €
---	-----------------

Après concertation, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association BOULES ET PETANQUE BALMOLANE tel que présenté ci-dessus.

Pour : 9 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTION ASSOCIATION CLUB DES RETRAITES

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association CLUB DES RETRAITES.

Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT ne prend pas part au débat ni au vote, son épouse étant adhérente à l'association.

CLUB DES RETRAITES	350,00 €
---------------------------	-----------------

Après concertation, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association CLUB DES RETRAITES tel que présenté ci-dessus.

Pour : 9 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTION ASSOCIATION FONTAINE DE LA BROSSE

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association FONTAINE DE LA BROSSE.

Madame Michèle BONNIN ne prend pas part au débat ni au vote, étant adhérente à l'association.

FONTAINE DE LA BROSSE	300,00 €
------------------------------	-----------------

Après concertation, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association FONTAINE DE LA BROSSE tel que présenté ci-dessus.

Pour : 9 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTION ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE.

Madame Anne GALY ne prend pas part au débat ni au vote, étant adhérente à l'association.

ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE	700,00 €
-----------------------------------	-----------------

Après concertation, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE tel que présenté ci-dessus.

Pour : 9 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTION ASSOCIATION SYNDICAT AGRICOLE

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association SYNDICAT AGRICOLE.

Monsieur Florent RODRIGUES BARBOSA ne prend pas part au débat ni au vote, étant adhérent à l'association.

SYNDICAT AGRICOLE	500,00 €
--------------------------	-----------------

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention à l'association SYNDICAT AGRICOLE tel que présenté ci-dessus.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

XI – QUESTIONS DIVERSES

1 – Dates à retenir :

30/05/2026 : Fête des mères.

06/06/2026 : Cinéma plein air.

20/06/2026 : Feu d'artifice annuel et Fête de la musique Grottes.

2 – Refonte site de la commune : Madame le Maire remercie vivement Madame Hélène LORIOUX, Conseillère Déléguée pour le travail effectué sur le site de la commune de La Balme-Les-Grottes.

www.labalmelesgrottes.com

3 – Nuisances sonores – Rappel des horaires selon l'arrêté préfectoral de l'Isère n°97-5126 :

Travaux de bricolage, et jardinage :

Jours ouvrables : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.

Samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Chantiers travaux publics ou privés et travaux sur bâtiments :

Lundi au vendredi : de 07h00 à 20h00.

Pas de travaux les dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente et sur accord.

FIN DE LA SEANCE A 21H35